

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
mairie@jugonleslacs-cn.fr

Objet de la Délibération
n°2023-124

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Thierry LEBOUCHER (arrivé à 19h50), Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR, Mme Gwendoline FELIN (partie à 20h).

POUVOIRS : M. Jacky GILLET a donné pouvoir à Mme Marie-Sergine BEZARD
M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR

Absents : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : Mme Natacha CARRO

Date de la convocation et d'affichage : 8 décembre 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	18

- URBANISME :

- Echange de terrain commune/Berhault sur Dolo

Me GOUR, notaire, propose à la commune de procéder à un acte d'échange entre les parcelles cadastrées section 051 ZL numéros 154 et 153, entre la commune et Monsieur BERHAULT et Madame ANNEZO (qui seront alors devenus propriétaires de la parcelle n°153). Comme indiqué précédemment, Me GOUR fera une remise totale de ses honoraires. En ce qui concerne les taxes et impôts, ceux-ci seront pris en charge par Monsieur DUCHENE. Par conséquent, la mairie n'aura à déboursier aucun frais. En revanche, il faut prendre la délibération pour réaliser l'acte d'échange entre la parcelle cadastrée section 051 ZL numéro 154 (propriété de la commune) et la numéro 153, propriété de Monsieur et Madame BERHAULT.

Considérant la demande de l'intéressé qui n'entraîne pas de frais financiers pour la commune, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'acte d'échange détaillé ci-dessus dans les conditions précitées.

Le secrétaire de séance, Mme Natacha CARRO

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

